



Partenariat international de la santé

La CSU2030 est un mouvement mondial qui souhaite renforcer les systèmes de santé pour une couverture sanitaire universelle.

Les ambitieux objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 3 qui vise à améliorer la santé et le bien-être, dénotent un nouvel engagement en faveur de la santé, étayé par la cible 3.8 pour une couverture sanitaire universelle (CSU). La CSU repose sur le principe que tous les individus et les communautés devraient avoir accès à des services de santé essentiels de qualité sans subir de difficultés financières. La CSU couvre toutes les cibles de santé et contribue à la sécurité sanitaire et à l'équité.

C'est l'occasion de promouvoir une approche globale et cohérente du renforcement des systèmes de santé pour progresser vers la CSU. Le Partenariat international de santé pour la CSU 2030, ou CSU2030, se fonde sur un IHP+ transformé en l'adaptant à la nouvelle ère des ODD.

La CSU 2030 constitue une plateforme pluripartite qui encourage la collaboration sur le renforcement des systèmes de santé (RSS) dans les pays et au niveau mondial. Nous préconisons une volonté politique accrue de parvenir à la CSU ainsi que de faciliter la redevabilité et le partage des connaissances. Dans les pays qui reçoivent une aide extérieure, nous continuons à promouvoir le respect des principes de l'efficacité de la coopération au développement, comme le moyen le plus important de garantir la coordination autour du RSS.

Nos principaux domaines de travail sont les suivants :

coordonner les activités pour renforcer les systèmes de santé ;

partager les connaissances et l'expérience en matière de renforcement des systèmes de santé et de CSU ;

plaider en faveur des politiques et ressources requises pour parvenir à la CSU ;

faciliter le suivi des progrès vers la CSU et la redevabilité.

Rejoignez-nous

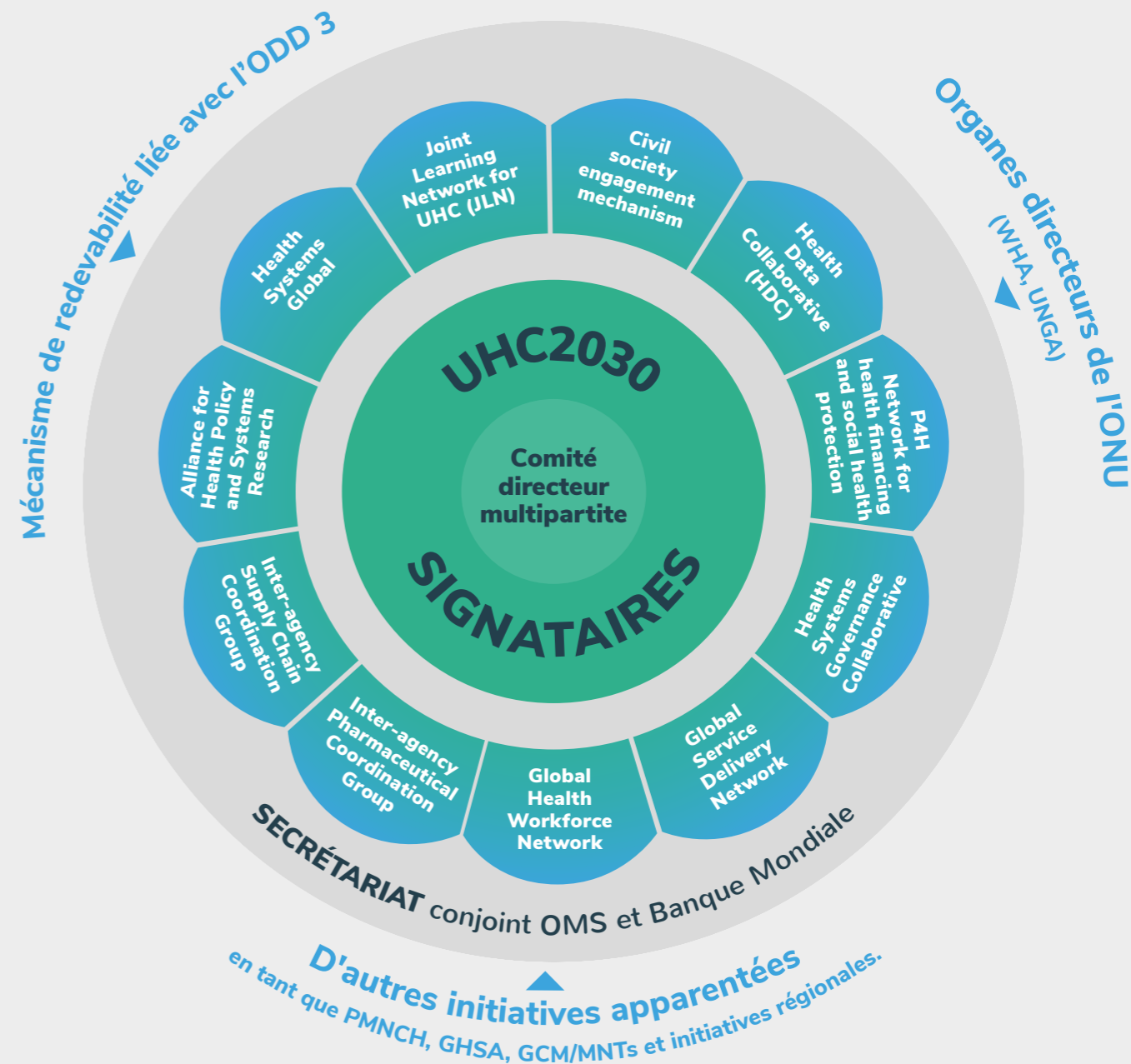
Nous encourageons tous ceux qui œuvrent pour la CSU à se joindre à notre mouvement et devenir partenaires, notamment les gouvernements, les organisations internationales, les organisations de la société civile, le secteur privé, les instituts universitaires et de recherche ainsi que les médias.

La qualité de membre suppose d'adhérer au Pacte mondial de la CSU 2030, avec une communication officielle adressée au secrétariat de la CSU2030 par un représentant de haut niveau du gouvernement ou de l'organisation. L'adhésion est volontaire et n'est pas juridiquement contraignante. Elle ne donne pas lieu à une contribution financière.

Dans le passé, 66 partenaires ont signé le Pacte mondial de l'IHP+ quand ils se sont joints à l'initiative de l'IHP+, lancée en 2007 pour rendre plus efficace la coopération au développement. Dans le cadre de la transformation de l'IHP+ en CSU 2030, nous exhortons tous nos partenaires actuels à signer le nouveau Pacte mondial de la CSU 2030. Nous invitons aussi de nouveaux partenaires à se joindre à notre mouvement et à adhérer au Pacte mondial.

Qui participe à la CSU 2030 ?

La CSU 2030 rassemble des partenariats, des réseaux et des initiatives qui s'emploient à renforcer les systèmes de santé, donner un espace pour les échanges et explorer les activités se renforçant mutuellement.



Tous les partenaires signent le Pacte mondial de la CSU2030 et en acceptent les principes.

Dans nos efforts pour renforcer les systèmes de santé et parvenir à la CSU, nous souscrivons collectivement aux principes fondamentaux suivants pour guider notre action :

- ne laisser personne de côté : une aspiration à l'équité et à la non-discrimination et une approche fondée sur les droits de l'homme ;
- la transparence et la redevabilité en matière de résultats ;
- des stratégies nationales à base factuelle et le leadership des pays, avec l'administration du gouvernement pour garantir la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité de la prestation des services ;
- faire en sorte que les systèmes de santé soient l'affaire de tous, avec la participation des citoyens, des communautés, de la société civile et du secteur privé ;
- une coopération internationale fondée sur l'apprentissage mutuel à travers les pays, quels que soient l'état de développement et les progrès accomplis pour réaliser et conserver la CSU, et sur les principes de l'efficacité du développement.

Quels sont les avantages potentiels d'une participation à la CSU 2030 ?

Les pays et les organisations peuvent :

- **participer** à une plateforme unique pour l'apprentissage mutuel entre tous les acteurs concernés et entre régions sur les méthodes réussies pour le RSS ;
- **unir leurs efforts** pour améliorer la coordination, le plaidoyer et la redevabilité à tous les niveaux afin de garantir une réalisation progressive de la CSU ;
- **faire** entendre les perspectives des régions, des pays et des groupes d'intérêt sur la scène internationale de la santé et influencer le programme mondial sur les questions qui comptent en matière de systèmes de santé ;
- **promouvoir** l'utilité de la coopération Sud-Sud et l'importance de l'apprentissage entre pairs pour épauler les pays sur la voie de la CSU ;
- **maintenir** une voix forte en faveur de l'appropriation et la responsabilité des pays quant à la définition du programme politique, la formulation et la mise en œuvre des politiques, de même que le suivi des progrès vers la réalisation de la CSU.